Stage du 30 avril -

Jeudi 30 avril 9h-16h30 Local de la FSU 31, 52 rue Jacques Babinet 31100 Toulouse

1 Envoyer un courrier de demande de congé pour stage 1 MOIS AVANT le début du stage (30 mars).

Modèle de courrier de demande de congé pour stage (à recopier à la main et à transmettre au DASEN (anciennement IA) sous couvert de l'IEN)

NOM Prénom Grade et Fonction **Ecole**

Date:

À monsieur le Directeur Académique, sous couvert de Madame ou Monsieur l'IEN de Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.1984 (article 34 alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution de congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale le 30 avril 2015. Ce stage se déroulera à Toulouse, il est organisé par la FSU sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agrée figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ou- vrent droit à congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du Signature

2 Envoyer le bon d'inscription au stage à : SNuipp-FSU 31 - 52 rue J. Babinet 31 100 TOULOUSE Ou à snu31@snuipp.fr (bon à découper en fin de page)

3 Le programme

9h : Accueil des stagiaires - Introduction et présentation du stage

9h30 : Le SNUipp, les commissions paritaires, kézako?

Rôle du syndicat et instances Paritaires

10h30 : Prendre en compte la diversité des élèves et lutter contre

l'échec scolaire

12h00: Repas

13h45: Questions administratives relatives au déroulement de carrière (congés, temps partiel, formation, promotion, inspection...)

15h 00 : Le mouvement départemental

Le mouvement départemental : comment ça marche ?

Les différents types de postes - Aide à la saisie des vœux

16h15 : Clôture du stage / bilan

Attention Inscription auprès du DASEN (lettre) avant le 30 mars!

En règle générale, il se déroule en 3 temps (s'y ajoute une phase de réajustement à la rentrée). Les

Professeurs des Ecoles Stagiaires sont essentiellement concernés par les 2

premières phases.

Les dates du mouvements 2015

Phase 1 - 17 avril au mercredi 6 mai : ouverture du serveur pour la saisie des vœux

- 8 juin : CAPD résultat du mouvement

2 - entre le 19 et le 22 juin : saisie des vœux - 1er juillet : CAPD résultat mouvement

Phase 3 - 9 et 10 juillet

Le Barème:

- AGS* au 01.01.2015: 1 point par an d'ancienneté, 1/12ème de point par mois d'ancienneté et 1/360éme par jour

1point par enfant de moins de 20 ans né entre le 01/01/**1995** et le 31/12/**2014**.

* Ancienneté Générale de Service

Le mouvement Intra Départemental (en bref...)

Phase 1:

informatisée, Saisie des vœux via I-Prof (SIAM). L'administration publie sur un site dédié la liste des postes vacants et susceptibles de l'être et toutes les circulaires et annexes précisant le fonctionnement du mouvement.

Aucune priorité pour les PES n'est accordée sur cette phase autre que celles liées au handicap (agent, conjoint ou enfant).

Phase 2:

informatisée Même procédure de saisie qu'en phase 1. Les PES bénéficient d'une priorité relative (après les mesures de carte scolaire et les priorités handicap et santé). Les PES sont essentiellement affectés à cette phase.

Phase 3:

manuelle

Il n'y a pas de publication de liste de postes ni d'émission de vœux pour les collègues restés sans affectation.

L'administration affecte, en respectant le même ordre de priorité que pour la phase 2, en fonction des communes figurant pour les vœux de la phase 2.

Bon d'inscription	au stage	début de	carrière du	30 avril
-------------------	----------	----------	-------------	----------

	Prénom :	Adresse électronique :École :	@
Questions que vous souhaitez a	border lors du stage :		